



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E73871

VALABLE JUSQU'AU 24/09/2025

ÉDITÉ LE 02/06/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/06/2000

Forme juridique : SAS

Capital : 722 538

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL

Siret : 432 075 398 00011

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 2107626

Assurance Responsabilité Travaux :
ACTE IARD 2687142

Assurance Responsabilité Civile :
ACTE IARD 2687142

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2024

Raison sociale : SOCIETE NORMANDE DE COUVERTURE PLOMBERIE SNCP

5 RUE DE LA TERRASSE
94470 BOISSY-SAINT-LEGER

Téléphone : 01 45 69 69 80

Portable :

Fax : 01 45 69 06 25

Site Internet :

E-mail : secretariat@sncp-couverture.fr

Responsabilité légale :
MARTIN STÉPHANE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 25

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3123	Tuiles plates (Technicité supérieure) Mention RGE	17/12/2024
3133	Ardoises (Technicité supérieure) Mention RGE	17/12/2024
3143	Fenêtres de toit en pente Mention RGE	17/12/2024
3153	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité supérieure) Mention RGE	17/12/2024
3163	Couverture en plomb (Technicité supérieure) Mention RGE	17/12/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	17/12/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	17/12/2024
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	17/12/2024
o Isolation des combles perdus	17/12/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAIN
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSAIN

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.